

PROCÈS VERBAL COMITÉ SYNDICAL PÔLE MÉTROPOLITAIN NÎMES-ALÈS SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

MEMBRES PRÉSENTS (15) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Christian CHAMBON, Frédéric GRAS, Philippe RIBOT, Liliane ALLEMAND, Daniel-Jean VALADE, Gilles TIXADOR, Jacques BOLLEGUE, Alain BENSAKOUN, Jean-Claude MAZAUDIER, Bernard HILLAIRES, Christophe BOUGAREL, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Charles BÉNÉZET.

MEMBRES EXCUSÉS (10) : Jean-Marc CAMPELLO, Patrick CHABERT, Jean-Louis POUDEVIGNE, Geneviève BLANC, Patrick MALAVIEILLE, Jean-François DURAND-COUTELLE, Rémi NICOLAS, Eric TOREILLES, Ghislain CHASSARY, Méryl DEBIERRE.

POUVOIRS (5) : Franck PROUST (pouvoir à Daniel-Jean VALADE), Patrick DE GONZAGA (pouvoir à Jacques BOLLEGUE), Patrice PLANES (pouvoir à Véronique POIGNET-SENGER), Olivier FABREGOUL (pouvoir à Gilles TIXADOR), Eddy VALADIER (pouvoir à Jean-Claude MAZAUDIER).

Nombre de votants : 20

Convoqué le jeudi 4 décembre 2025, le Comité Syndical s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le mercredi 17 décembre 2025 à 10h30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur le Président procède à l'appel ; le quorum est atteint.

Monsieur Frédéric GRAS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance du dernier Comité Syndical du mandat et remercie les membres présents. Il informe l'assemblée de l'absence de Monsieur Franck PROUST, excusé pour une urgence de dernière minute, et précise qu'il est représenté par Monsieur Daniel-Jean VALADE.

Monsieur Daniel-Jean VALADE prend la parole pour transmettre les salutations de Monsieur Franck PROUST et souligne la qualité du travail accompli au cours du mandat. Il forme le vœu que la dynamique et l'esprit de coopération qui ont animé le Pôle Métropolitain Nîmes-Alès se poursuivent lors de la prochaine mandature.

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical avait décidé collectivement de procéder au vote du budget primitif 2026 avant les prochaines échéances électorales, afin de permettre à la future mandature de disposer du temps nécessaire pour réorganiser et redéfinir les orientations du Pôle Métropolitain.

Il évoque ensuite l'actualité du territoire et souligne l'importance des projets conduits conjointement entre Nîmes et Alès. Il revient notamment sur le dossier du contournement ouest de Nîmes, qu'il qualifie d'enjeu structurant pour l'ensemble du bassin de vie. Il rappelle les engagements pris par l'État dans le passé et exprime son inquiétude quant au ralentissement du dossier, tout en réaffirmant la détermination du Pôle Métropolitain à poursuivre ses démarches.

Monsieur le Président met également en avant la dynamique démographique observée sur le territoire, en particulier à Alès, et souligne que cette croissance appelle des infrastructures adaptées et une coordination renforcée entre les deux agglomérations.

Il insiste sur la qualité de la coopération engagée dans le domaine agricole et alimentaire, notamment à travers les politiques alimentaires territoriales. Il rappelle le soutien apporté à la filière courte, en particulier au projet de la « Belle Gardoise », pain issu d'une production locale, symbole d'une action concrète en faveur de la souveraineté alimentaire et de la valorisation des productions du territoire.

Monsieur le Président évoque également le développement de l'enseignement supérieur, en annonçant l'ouverture, à la rentrée 2026, d'une section de l'Université de Nîmes à Alès, projet rendu possible grâce à un travail partenarial de longue haleine.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Syndical du 2 décembre 2025

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025. Aucune remarque n'étant exprimée, il met le procès-verbal aux voix. Celui-ci est adopté à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

2. Compte de gestion 2025

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2025 établi par le comptable public et précise qu'il concorde parfaitement avec les écritures du compte administratif.

Il rappelle que le budget de l'exercice 2025 s'élevait à 115 530 euros et que les participations des deux membres, Nîmes et Alès, ont été appelées à parité, conformément au principe fondateur du Pôle

Métropolitain, indépendamment du poids démographique respectif des collectivités. Il rappelle que ces participations en 2025 se sont élevées à 34 195 € chacune.

Il indique que les principales dépenses ont concerné la cotisation à l'Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nîmoise et Alésienne (AUDRNA), les frais de fonctionnement courant avec la cotisation à Chambersign, certification électronique qui permet la télétransmission des actes. Elles ont également porté sur les subventions attribuées aux filières locales, notamment dans le secteur agricole et alimentaire. Il rappelle également que le Pôle Métropolitain ne dispose pas de section d'investissement, aucun transfert de charges n'ayant été opéré.

L'assemblée n'ayant pas de remarque, **Monsieur le Président** procède au vote de cette délibération.

Votants : 20
Pour : 20 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

3. Compte administratif 2025

Monsieur le Président présente le compte administratif 2025 et fait état d'un résultat excédentaire de fonctionnement de 22 688,88 €. Il souligne que la gestion de l'exercice a été maîtrisée et conforme aux orientations budgétaires adoptées.

Conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote. **Monsieur Daniel-Jean VALADE** procède au vote de cette délibération.

Votants : 19
Pour : 19 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Président se retire lors du vote de cette délibération. Le nombre de votants est donc de 19.

Monsieur le Président reprend ensuite la présidence de séance.

4. Affectation des résultats du compte administratif 2025

Monsieur le Président explique que le compte administratif qui vient d'être adopté permet de constater un résultat de l'exercice de la section de fonctionnement pour un montant de - 16 455,00 €, et un résultat de fonctionnement cumulé de 22 686,88 €.

Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 à la section de fonctionnement en recette (002) soit :

Report résultat de fonctionnement 2025 (002)	22 686,88 €
--	-------------

L'assemblée n'ayant pas de remarques à formuler, **Monsieur le Président** procède au vote de cette délibération.

Votants : 20
Pour : 20 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

5. Budget primitif 2026

Monsieur le Président présente le budget primitif 2026. Il propose de voter un budget primitif 2026 en suréquilibre à la suite de la reprise des résultats N-1, soit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section Investissement	0,00 €	0,00 €
Section Fonctionnement	30 686,88 €	30 686,88 €
TOTAL	30 686,88 €	30 686,88 €

Monsieur le Président présente le Budget primitif 2026, qui intègre le report de l'excédent 2025 et s'établit à environ 30 686,88 €. Il rappelle qu'une subvention du Conseil Départemental du Gard sur l'étude logistique attendue de 8 000 euros viendra compléter les recettes. Il n'y aura pas de cotisation de la part d'Alès Agglomération et de Nîmes Métropole pour l'exercice 2026.

Il explique que les crédits inscrits permettront de poursuivre les actions engagées, notamment le soutien aux filières locales, les actions d'animation en faveur de l'alimentation des publics en difficulté, en particulier les étudiants, ainsi que l'organisation éventuelle d'un séminaire stratégique du Pôle Métropolitain à l'issue des élections municipales.

Il précise qu'un budget supplémentaire pourra être proposé après les élections si de nouvelles orientations ou actions structurantes sont décidées par la future gouvernance.
Le Budget primitif 2026 est mis aux voix.

Votants : 20

Pour : 20 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

6. Interventions diverses

En fin de séance, plusieurs élus prennent la parole pour saluer la qualité du travail accompli au sein du Pôle Métropolitain et l'esprit de coopération instauré entre les deux territoires.

Monsieur Jean-Claude MAZAUDIER rappelle que les relations entre Nîmes et Alès, autrefois marquées par une certaine rivalité, se sont transformées en un partenariat constructif et apaisé au service des habitants.

Monsieur Daniel-Jean VALADE rappelle l'importance de soutenir les manadiers dans un contexte actuel difficile, en soulignant que les territoires d'Alès et de Nîmes, tous deux dotés d'arènes et fortement marqués par la tradition des Férias, constituent des lieux majeurs de valorisation et de maintien de ces pratiques et de l'élevage camarguais.

Enfin, **Monsieur le Président** rend hommage aux anciens présidents, Messieurs Max ROUSTAN et Jean-Paul FOURNIER, et aux équipes qui ont œuvré à la création et au développement du Pôle Métropolitain. Il souligne que la coopération interterritoriale constitue un levier essentiel pour porter des projets structurants et défendre les intérêts du territoire face aux enjeux nationaux et régionaux.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** remercie les membres pour leur engagement tout au long du mandat lève la séance à 11h30.